

suspende pas sa séance à onze heures. A tout événement, nous ne siégerons pas après minuit.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SURSIS À LA RÈGLE DE FERMETURE À ONZE HEURES

L'hon. T.-A. CRERAR (ministre des Mines et Ressources) propose:

Que la Chambre ne lève pas sa séance à onze heures.

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Je crois qu'aucun de mes collègues ne s'opposera à cette motion. Tous conviendront que la chaleur a été plus accablante que jamais aujourd'hui et si le ministre veut bien nous promettre en plus que l'on avancera sensiblement les travaux durant cette heure, nous appuierons avec joie cette proposition. Il est bien entendu que nous ne siégerons pas après minuit.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Si nous entendons siéger encore une heure, il ne faudrait pas oublier que bon nombre parmi le personnel, n'ayant pas comme nous le privilège de demeurer assis, se tiennent debout depuis le début de la soirée. Quelques-uns d'entre eux me paraissent complètement épuisés. Je proposerais donc que nous nous dispensions de leurs services d'ici à la fin de la séance.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Vien.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits spéciaux:

32. Loi de 1939 sur l'agriculture des Prairies, \$250,000.

M. CASTLEDEN: Il est un point sur lequel j'aimerais appeler l'attention de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) avant qu'il ne quitte la Chambre. Il s'agit de sa déclaration de ce soir. J'appelle son attention sur une déclaration reproduite à la page 2499 du *hansard* du 3 août.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député ne peut discuter, en comité, ce qui s'est passé à une séance antérieure de la Chambre.

M. CASTLEDEN: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais appeler l'attention du ministre de l'Agriculture sur ce qui est évidemment un abus de la part des administrateurs du plan d'allocation inauguré sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Deux cultivateurs de la circonscription du ministre m'ont écrit pour me dire que l'on ne ces-

sait de se demander si leur township devrait bénéficier ou non de l'allocation. On y a fait plusieurs inspections, à la suite desquelles on leur a dit qu'ils recevraient l'allocation; cependant, ils ont appris plus tard qu'elle ne pourrait leur être accordée. J'apprends qu'on leur a montré une dépêche datée du 25 mars —date plutôt significative—dont l'auteur prétendait avoir été avisé par Ottawa que l'allocation serait accordée. Il s'agit d'une dépêche adressée de Regina à M. Hector Mackay, de Melville (Saskatchewan), par A. R. Mackie. En voici le texte:

Viens d'apprendre d'Ottawa que le township 23, rang 5, bénéficiera de l'allocation d'un dollar par acre. Les chèques seront adressés le plus tôt possible.

Ces cultivateurs n'ont encore rien reçu. Les renseignements que j'ai pu obtenir portent que le ministère de l'Agriculture aurait approuvé le versement d'une allocation aux cultivateurs de ce township, mais que par la suite, le contrôleur du trésor, estimant que la loi ne prévoyait pas le versement d'allocation, décida de ne plus en verser. Pourquoi a-t-on annoncé que des chèques seraient émis alors que le conseil du trésor n'avait pas encore pris de décision définitive à ce sujet? A quelle date le ministère annonça-t-il à M. Mackie, de Regina, que l'allocation serait versée aux cultivateurs du township n° 23, rang 5 à l'ouest du deuxième méridien?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je crois que les renseignements fournis au comité par l'honorable représentant de Yorkton sont à peu près exacts. C'est-à-dire que ce renseignement fut adressé à cette région, de même qu'à d'autres. Je crois que quelqu'un a fait allusion l'autre soir à un township où l'on reçut une lettre datée du 26 mars. Evidemment, des lettres et des dépêches furent adressées chaque jour, de décembre à la fin de mars, au sujet des divers townships de cette région.

Je sais qu'une dépêche adressée le 25 mars donnait à entendre qu'une allocation serait versée aux cultivateurs de ce township. Plus tard, ainsi qu'on l'a déjà déclaré, les vérificateurs contrôlèrent les chiffres obtenus et exprimèrent certains doutes quant à la possibilité d'effectuer ces versements. Leur vérification a fait ressortir un rendement de 12.04 boisseaux à l'acre dans le township, soit 4/100 de boisseau au-dessus de 12. Comme on a procédé à une nouvelle vérification, aucun paiement n'a encore été fait dans le township, m'informe-t-on. La vérification en est rendue au point d'indiquer que, compte tenu de la moyenne de réduction allouée par les exploitants d'élevateurs pour le blé de la région en question, il est possible que le rendement